

**Réunion du Syndicat Mixte
du Bassin des Mauves et de ses Affluents
Lundi 10 février 2014 à 18h30**

L'an deux mille quatorze, le 10 février à 18h30, les membres du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire (Salle du Conseil) sous la présidence de Madame Pauline MARTIN, Président.

Etaient présents :

- Communauté de Communes du Val des Mauves :
Meung-sur-Loire : Mme Martin, M. Simonnet
Huisseau-sur-Mauves : M. Brechenmacher, M. Lallemant
Baccon : M. d'Aboville
Coulmiers : M. Brosse
Le Bardou : M. Desoeuvre, Mme Miard (suppléante de M. Dubois)
Rozières-en-Beauce : Mme Maignant, M. Thauvin
- Commune de Baule : M. Ollivier, Mme Touchard (suppléante de M. Monclus)

Absents excusés non représentés :

- Communauté de Communes du Val des Mauves :
Baccon : M. Gudin
Coulmiers : M. Guérin

Assistaient à la séance :

- M. Vauxion, responsable administratif du Syndicat
- M. Métais, Responsable technique du Syndicat
- M. Bardin, Technicien Rivière

Etait excusée :

- Mme Cormons, Receveur du Syndicat

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

Débat d'Orientations Budgétaires 2014.

Comme chaque année, avant de procéder au vote du budget primitif 2014, un débat fixant les orientations budgétaires de l'année à venir tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement a eu lieu.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, celle-ci devra voir ses charges contenues. Toutefois, les interventions nécessaires d'entretien des berges et de faucardement devront être prévues suivant le cadre du nouveau règlement d'eau en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Comme en 2013, la provision pour la rémunération du technicien rivière couvrira une année pleine.

Par ailleurs, à la demande des partenaires financiers du Syndicat, il conviendra également d'intégrer au niveau de la section de fonctionnement les dépenses liées aux volets « communication » et « Indicateurs de suivi » associés aux travaux du Contrat Territorial de restauration du Bassin des Mauves et de ses Affluents 2012-2016.

Ces dernières dépenses étant en partie subventionnées par les partenaires du Contrat Territorial (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil régional du Centre et Conseil général du Loiret), les contributions des membres du Syndicat ne devraient pas varier par rapport à l'année précédente.

Les subventions pour le financement du poste de technicien rivière vont se poursuivre (Agence de l'Eau et Région Centre).

Par ailleurs, il est rappelé qu'avec la création de la Communauté de Communes du Val des Mauves, celle-ci est depuis 2012 l'interlocuteur direct du Syndicat pour les Communes de Baccon, Coulmiers, Le Bardon, Huisseau-sur-Mauves, Meung-sur-Loire et Rozières-en-Beauce. C'est ainsi que toute demande d'intervention doit émaner de cette dernière.

En ce qui concerne la section d'investissement, les consultations seront lancées dans le courant du premier semestre en vue de la mise en œuvre de la troisième année du programme de restauration. Des subventions seront demandées. Il pourra être utile de recourir à une ligne de crédit de trésorerie.

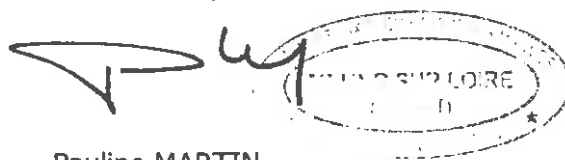
Les éventuelles demandes de travaux hors déclaration d'intérêt général seront étudiées au cas par cas en fonction des financements possibles, sachant qu'il est dans ce cadre très difficile d'obtenir des aides financières des administrations.

En conséquence, en cas d'impérieuse nécessité à réaliser des travaux, la seule solution serait d'en appeler à une participation des adhérents.

Tel est le projet d'orientations budgétaires proposé.

Meung-sur-Loire, le 14 février 2014

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Martin'. To the right of the signature is a circular official stamp. The text within the stamp is partially legible but includes 'MEUNG SUR LOIRE' and 'SYNDICAT DE LA VALLEE DES MAUVES'. There is also a small star symbol at the bottom right of the stamp.

Pauline MARTIN

Affiché le : 17 FEV. 2014